

Berne, le 20 janvier 2021

L'Association des cadres des transports publics est très satisfaite de l'issue des négociations difficiles et engagées avec les CFF sur les mesures de réduction des coûts.

Compte tenu de la situation financière très tendue aux CFF, la contribution des collaborateurs des CFF aux économies est la bienvenue. Parallèlement, il s'agit d'un signal fort envoyé au public. La part de 0.3% de la masse salariale consacrée aux augmentations individuelles de salaire (collaborateurs des niveaux d'exigences de A à I) et surtout la prolongation de trois ans de la CCT constituent un bon résultat.

Nous sommes particulièrement heureux que, grâce à notre intervention, il ait été possible d'inclure les niveaux d'exigence H et I dans l'accord.

CFF SA: Accord conclu lors des négociations sur les mesures de réduction des coûts

Après d'intenses négociations, le CFF et les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur des mesures de réduction des coûts liés au personnel. Le paquet, qui sera mis en œuvre en mai 2021, contient les points suivants pour les employé(e)s des CFF soumis à une Convention collective de travail CCT (à l'exception de CFF Cargo):

- **Augmentations individuelles de salaire:** 0,3% de la masse salariale des CFF est consacré à la promotion des collaborateurs des niveaux d'exigences CCT de A à I (au lieu de 0,9% pour tous les collaborateurs comme convenu initialement). Grâce à l'ACTP, extension également pour les NE H et I.
- **Annulation de l'unité supplémentaire** pour la promotion accélérée des collaborateurs des 1^{er} et 2^e tiers de la fourchette salariale, comme convenu initialement
- **Annulation du versement**, en 2021, de la part unique liée à la prestation (pour les collaboratrices et collaborateurs ayant obtenu une note A/B à l'évaluation du personnel en 2020).
- **Versement d'une prime exceptionnelle** en 2021: les collaborateurs couverts par un contrat CCT CFF, avec la relation de travail sans interruption depuis au moins le 1.7.20, et qui ne sont pas résiliés au 31.5.21, recevront en 2021 une prime de CHF 200.
- **Aucun jour de congé ne sera supprimé** en 2021.

En contrepartie de l'acceptation des mesures d'économie susnommées, les parties ont accepté **de reconduire la CCT 2019 pour trois ans à partir du 1^{er} mai 2022**. En outre, les CFF et les associations du personnel vont négocier ensemble jusqu'en avril 2021 les changements apportés au système salarial actuel, conformément à ce qui a été annoncé.

Les négociations avec CFF Cargo sont toujours en cours.